



Infolettre 46 : 22/09/2023

## L'ATTENTE SE PROLONGE, MAIS DES VOIX SE FONT ENTENDRE

Le projet de loi promis avant l'été se fait attendre, tandis que les articles de presse et les débats se poursuivent dans les médias.

- **un collectif de médecins** confirme que leur devoir « est d'accompagner les malades sans espoir de guérison »  
[Lire l'article sur le site du Choix](#)

### Le Monde

- **Denis Labayle** dans une tribune du Monde pose la question « **Obliger un malade à vivre malgré son désir d'en finir, cela relève-t-il du soin ?** »  
[Lire l'article sur le site du Choix](#)

Deux articles importants pour rappeler le sens de l'aide active à mourir : dernier geste médical compassionnel dans le respect de la liberté du malade.

Deux émissions de grande audience sont programmées la semaine prochaine **le 26 septembre sur France 5**

**france 5**



**C dans l'air** à 17h30 à laquelle est convié le docteur **Denis Labayle**, Co-président d'honneur de notre association.

Le documentaire de **Marina Carrère d'Encausse** sur la fin de vie sera présenté sur la même chaîne à **21**

**heures.** Il a été annoncé un peu partout, tant dans les médias que sur les réseaux sociaux.

[Voir l'interview de Marina Carrère d'Encausse au 20h de France 2](#)



*Marina Carrère d'Encausse et son compagnon Antoine*

## **RAPPEL : UNE DATE À BLOQUER DANS VOTRE AGENDA**

### **LE 2 DÉCEMBRE : RÉUNION ANNUELLE À ISSY LES MOULINEAUX**

#### **Les grandes lignes du programme :**

#### **La matinée : Assemblée générale des adhérents.**

- **Rapport moral et financier.**
- **Parole aux régions.**
- **Communication des résultats de l'enquête** en cours auprès de nos adhérents et sympathisants  
[Si vous ne l'avez pas encore fait cliquez ici pour répondre au questionnaire](#)
- **Assemblée générale extraordinaire** pour le vote d'une mise à jour de nos statuts (texte envoyé le 2 octobre.)
- **Exposé de notre projet de loi** destiné aux députés et sénateurs.  
[\(A lire sur le site du Choix\)](#)



#### **L'après-midi : Quatre conférence-débats avec**

**Le Docteur Denis Labayle**

Auteur du livre « Le médecin, la liberté et la mort » et co-président d'honneur du *Choix*

« **Pourquoi l'aide active à mourir est un soin** »



**Jean Jacques Bise**

Co-président Exit Suisse Romande

« **Rôle des médecins en Suisse dans la pratique du suicide assisté (ou mort volontaire assistée)** »



**Loren Arseguet**

Membre du bureau exécutif de l'**AFMD** (association espagnole)

« **La loi espagnole : les écueils à éviter pour la future loi française** »



**Martine Lombard**

Professeur émérite de droit public, auteure du livre « L'ultime demande »

« **Importance de l'arrêt du 4 octobre 2022 de la CEDH (Cour européenne des droits de l'homme). Incidence sur la future loi française sur l'aide active à mourir.** »



## **PRÉPARER LA RÉFORME DE LA LOI : UN DES OBJECTIFS DE LA COMMISSION MÉDICALE DE L'ASSOCIATION**

Dès à présent, elle a élaboré **une réforme radicale de la Sédation profonde**

**et continue**, pour offrir enfin aux malades atteints d'affections graves et incurables une agonie humaine, c'est-à-dire « brève et indolore »



**Le Choix**

Citoyens pour  
une mort choisie

**Commission Médicale**

Deux mots absents de la loi de 2016 et du texte d'application de la Haute autorité de santé. Ce nouveau protocole s'adresse aux patients qui ne souhaitent pas bénéficier de l'Aide active à mourir par injection létale. Il repose sur le refus de la déshydratation du corps, et sur l'élévation rapide des doses de sédatifs et de morphiniques afin d'obtenir une agonie de moins de 24 heures. Ce protocole mis au point par dix médecins de la commission a été transmis à la Ministre Madame Firmin Le Bodo.

La commission prépare un **programme de formation** destiné aux soignants pour leur permettre d'exercer au mieux leur rôle face aux malades atteints d'affections graves et incurables. Un enseignement basé sur le respect du choix des malades.

« Cette lettre d'information vous a intéressé ? Faites-la connaître autour de vous et suscitez des adhésions au Choix. Les ressources de notre association ne dépendent que des cotisations de ses membres et des dons. Nous avons besoin de votre aide pour les développer ! »

[Adhérer ou faire un don à l'association](#)

**MERCI DE VOTRE CONFIANCE ET DE VOTRE  
ENGAGEMENT À NOS CÔTÉS  
Ne l'oubliez pas : ce combat est le vôtre !**

**Jacqueline Laurent & Annie Wallet**

*Co-présidentes*

Pour adhérer au Choix [>Cliquer sur ce lien](#)

Maison de la Vie Associative et Citoyenne

« Le Choix - Citoyens pour une mort choisie »

Boîte n° 46, 22 rue Deparcieux - 75014 Paris

[>> Contact courriel](#)

[Se désinscrire](#)



